



Combien d'année peut on être sur le ficp?

Par **flo030**, le **02/04/2012** à **14:31**

Bonjour,

pourriez vous me dire si l'on peut rester sur le fichier ficp pendant 10 ou 15 ans ? je m'explique j'ai fait des crédits en 2005 et malade en 2006 donc surendettement en banque de France moratoire de 18 mois qui finissait en décembre 2009 depuis pas de nouvelles de ces créanciers par contre ils ont renouvelé pour 5 ans sur le ficp de 2011 à 2016 alors que j'étais sur le ficp de 2006 à 2011 ont-ils le droit de réitérer cette inscription tous les 5 ans ?

merci pour vos réponses